ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tabagisme

Question au Gouvernement n° 2305

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE TABAGISME

M. le président. La parole est à M. Olivier Jardé, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Olivier Jardé. Madame la ministre de la santé, j'associe à ma question François Sauvadet et Jean-Luc Préel. Si la protection des Français contre le tabagisme s'est améliorée, si le décret interdisant de fumer dans les lieux publics est efficace, actuellement, un Français meurt des conséquences du tabac toutes les neuf minutes, soit 60 000 personnes par an. En outre, on constate une augmentation majeure du nombre des femmes concernées. Ainsi, en quinze ans, alors que le nombre des fumeurs a été divisé par deux, celui des fumeuses a été multiplié par quatre ! Ce phénomène a des conséquences sanitaires : le nombre des cancers du sein a augmenté de 50 % et celui des fausses couches a doublé.

La baisse de la consommation du tabac n'est plus au rendez-vous en France. Néanmoins, il existe des solutions, qu'il s'agisse de la commercialisation de paquets de tabac dits standard, c'est-à-dire sans logo ni couleurs, de la lutte contre l'achat du tabac sur internet ou de l'interdiction de sa vente aux mineurs. Quant à l'augmentation des taxes, elle pose problème. Certes, plus on augmente le prix du tabac, moins sa consommation sera importante. Mais il existe un marché parallèle important, puisque l'on estime que 25 % du tabac fumé en France n'est pas acheté chez les buralistes. Une législation européenne serait donc nécessaire pour que l'augmentation du prix du tabac entraîne effectivement une baisse de sa consommation.

Madame la ministre, que peut-on faire, en 2010, pour que la consommation du tabac, qui est l'origine d'une mortalité prévisible et évitable, baisse à nouveau ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

M. Patrick Roy. Et des franchises médicales !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports.* Monsieur le député, vous êtes un défenseur infatigable de la santé publique et vous avez raison de rappeler que, chaque année, 60 000 morts liées au tabagisme sont évitables dans notre pays, sans compter les maladies cardiovasculaires et les maladies pulmonaires chroniques qu'il provoque.

Nous observons en effet un épuisement de nos campagnes d'information et de mobilisation. C'est la raison pour laquelle il nous faut amplifier la lutte contre le tabagisme actif et passif. Ainsi, nous avons pris cinq mesures dans le cadre de la loi du 21 juillet 2009, dite Hôpital, patients, santé, territoires. J'insiste sur l'une d'entre elles : l'interdiction totale de la vente de tabac aux mineurs. Le décret d'application définissant les sanctions a paru le 25 mai dernier ; cette mesure va donc devenir applicable.

Quant au plan cancer, présenté à la fin de l'année dernière par le Président de la République, il comporte neuf mesures spécifiquement destinées à la lutte contre le tabagisme. L'une d'entre elles concerne l'apposition obligatoire d'images choc sur les paquets de cigarettes. Elle sera applicable au bout d'un an ; nous avons publié, le 20 avril dernier, le décret nécessaire.

Enfin, ainsi que vous l'avez souligné, le tabagisme augmente chez les femmes. J'ai donc demandé à l'Institut national de la prévention de mener une campagne ciblée qui s'adresse aux femmes. Une telle campagne est en effet indispensable, puisque le cancer du poumon augmente chez les femmes, alors qu'il a régressé chez les hommes. Bravo, messieurs, mais les femmes ne doivent pas adopter vos mauvaises habitudes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QG2305

Données clés

Auteur : M. Olivier Jardé
Circonscription : Somme (2e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2305
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 2010
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 2010